

On s'abonne :  
A LYON, rue St-Domi-  
nique, n° 10 ;  
A PARIS, chez M. Alex.  
MÉNAGE, libraire,  
place de la Bourse.

# LE PRÉCURSEUR,

ABONNEMENTS :  
16 fr. pour trois mois  
51 fr. pour six mois.  
et 60 fr. pour l'année,  
hors du dépt du Rhône,  
1 f. en sus par trimestre.

## JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 28 JANVIER 1830.

A. M. le Rédacteur du Précurseur.

Monsieur,  
Celle voix connue des vieux amis de la liberté, et que les jeunes générations aimeront encore à prendre pour guide, s'exprimait ainsi dans le mémorable banquet du 7 septembre :

« Plus de concessions ! ont dit récemment les organes officiels d'un parti ; étrange contre-sens sur la nature des pouvoirs sociaux ! Plus de concessions ! dit à son tour et à plus juste titre le peuple français, lorsqu'il demande ces institutions si long-tems attendues, qui seules peuvent garantir la jouissance de ceux du moins de nos imprescriptibles droits que la Charte a reconnus.  
» En effet, sans la procédure par jury tous les publicistes éclairés, toutes les nations qui connaissent la liberté de la presse conviennent que cette liberté n'est pas garantie.

» Qui ne sait que sans des administrations municipales et départementales franchement et complètement électives, les intérêts et les vœux publics seront contrariés, que l'instruction élémentaire éprouvera toujours des obstacles ?

» Déjà par les institutions de la Charte sur cent français en âge d'être, à peine en est-il un qui puisse exercer ce droit ; et comme des trois pouvoirs législatifs deux sont héréditaires, il en résulte que la nation n'a qu'un trois-centième de part dans la législation. Pourquoi fallait-il y ajouter encore le scandale du double vote ? On pense, dit-on, à tripler ce scandale dont au contraire la France exige l'abolition.

» Quelle garantie suffisante avons-nous contre l'ancienne habitude du recours à l'étranger, à moins que pour l'armement de la nation entière on ne rétablisse la loi de 91 sur la garde nationale ? »

A l'enthousiasme si vif et si pur avec lequel ces paroles ont été accueillies, qui n'a pas reconnu que les vœux de l'illustre député sont ceux de toute la France ? Elle n'aura en effet de liberté certaine, de droits réels et incontestables que lorsqu'elle sera en possession de ces conquêtes. Ce but est donc celui vers lequel tous, députés et citoyens, doivent diriger leurs efforts.

Pendant que les mandataires de la nation livreront de généreux combats au ministère qui a osé appeler coupable concession la promesse des libertés qu'attend la France, il nous importe, à nous simples citoyens, de rendre un témoignage public des vœux du pays et de ses légitimes exigences.

C'est pourquoi nous avons dressé, pour être soumises à la chambre des députés, les pétitions qui accompagnent cette lettre.

Nous avons pensé que beaucoup de nos concitoyens voudraient bien s'associer à notre démarche, et, dans cette espérance, nous vous prions de recevoir en dépôt nos pétitions et de les présenter aux personnes qui iraient les signer dans vos bureaux.

Nous adressons spécialement cette invitation aux convives du 7 septembre.

Agrérez, etc. Plusieurs citoyens.

TEXTE DES PÉTITIONS.

Première.

A la chambre des députés.

Messieurs,

Les soussignés, citoyens domiciliés à Lyon, vous supplient d'employer activement tous les moyens que nos lois constitutionnelles vous donnent pour

faire obtenir à la France des administrations municipales et départementales franchement et complètement électives. Ils vous prient de ne point accorder de subsides à tout ministère qui se refuserait à la proposition desdites lois.

2° pétition.

A la chambre, etc.

Les soussignés ..... vous supplient de réclamer du gouvernement par l'emploi des moyens constitutionnels, une loi qui garantisse la liberté de la presse en confiant au jury l'appréciation des délits auxquels elle pourrait servir d'instrument.

3° pétition.

A la chambre, etc.

Les soussignés ..... vous supplient de réclamer du gouvernement une loi qui abolisse, comme contraire à la Charte, le double vote accordé aux électeurs des collèges départementaux et de la septennalité, et qui rétablisse l'égalité entre les électeurs à qui la Charte accorde le droit de voter.

4° pétition.

A la chambre, etc.

Les soussignés ..... vous supplient de réclamer du gouvernement le rétablissement des gardes nationales de France, d'après les bases de la loi de 1791.

L'arrêt que la cour de Metz vient de rendre relativement à l'association bretonne, a donné lieu à quelques discussions entre les journaux sur le nombre des voix qui ont prononcé l'acquiescement. Comment se fait-il que l'on ait obtenu des documents à cet égard ? Les magistrats qui ont pris part à la détermination ont donc été indiscrets ; ils ont donc oublié que le secret leur est positivement enjoint sur tout ce qui se passe dans les chambres du conseil ? Qu'ils nous permettent de leur rappeler ce que disait sur ce point l'immortel d'Aguesseau dans sa 9<sup>e</sup> Mercuriale :  
« Mais après avoir déploré la faiblesse de ces déserteurs de la justice, qui l'abandonnent au jour du combat, ne nous sera-t-il pas permis d'accuser ici l'aveugle facilité avec laquelle les magistrats violent tous les jours la sainteté d'un secret, qui est la force du faible et la sûreté de la justice ? Le mystère des jugemens est profané ; la confiance réciproque des ministres de la loi est anéantie ; la plus sainte de toutes les sociétés devient souvent la plus infidèle ; le juge n'est pas en sûreté à côté du juge même ; le voile du temple est rompu, et l'iniquité, voyant à découvert tout ce qui se passe dans le sanctuaire, fait trembler la justice jusque sur ses autels. »

Un avis, affiché aujourd'hui, informe le public que les bureaux et les ateliers de la Monnaie de cette ville ont été transférés dans l'hôtel, dit du Gouvernement, rue de la Charité, n° 32, ci-devant occupé par les religieuses Ursulines, et que le bureau de change des monnaies, placé dans la première cour de cet hôtel, sera ouvert au public tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures jusqu'à deux heures.

— La nouvelle de la nomination de M. Berryer fils dont nous avons parlé dans notre feuille d'hier, a été apportée ici par une estafette.

— Les assises du département de l'Ain, pour le premier trimestre de 1830, s'ouvriront à Bourg, le lundi 15 février.

Elles seront présidées par M. Acher, conseiller en la cour royale de Lyon.

(Le Courrier de l'Ain.)

— On lit dans l'Album de la Creuse :

M. N....., député de l'Aveyron, que nous avons vu siéger jusqu'à ce jour sur les bancs de la gauche, obtint, sous l'administration précédente, une place pour son fils au collège de Saint-Cyr. Tout récemment et au moment où il se disposait à se rendre à Paris pour rejoindre ses collègues, il a reçu, sans avoir rien demandé et sans aucune provocation de sa part, la nouvelle qu'une place dans l'établissement de Saint-Denis avait été accordée à sa fille. Nous aimons à croire que cette généreuse prévenance, dont le but ne peut être douteux, aura été repoussée avec dignité, par l'honorable député.

— A Aubusson, comme dans beaucoup d'autres villes de la France, la charité est venue au secours de la classe indigente ; des distributions de vivres ont été faites à diverses reprises. Nous avons à regretter cependant que les quêtes n'aient pas produit tout ce qu'on aurait pu espérer ; quelques personnes ont fait preuve du zèle le plus louable, d'autres au contraire ont montré la plus froide insensibilité. On nous en a cité quelques-unes qui à l'époque de la mission portèrent avec empressement leur offrande pour la confection de la croix, et qui ont repoussé avec dureté le pauvre qui leur tendait la main, en leur disant : j'ai faim ! Est-ce là notre religion, selon l'évangile !.... (Idem.)

PARIS, 25 JANVIER 1830.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Hier soir, dans une réunion de graves et profonds magistrats, on allait jusqu'à rire assez fort aux dépens de M. Mangin qui, comme on sait, a la prétention d'être le plus grand légiste de France, et qui, cependant, dans une lettre adressée au Journal des Débats, a fait une bévue en ce genre des plus grossières. Il faut dire, pour expliquer la chose, que M. Mangin, qui paraît horriblement tourmenté de la bonne réputation que M. de Belleyme a laissée dans l'administration de la police, paraît depuis long-tems, aux yeux du plus grand nombre, entraver l'établissement définitif du dépôt de mendicité créé par M. de Belleyme. Cette conduite a été l'objet des vifs reproches des journaux, et le Courrier français est même cité en police correctionnelle pour l'avoir qualifiée un peu sévèrement ; toutefois, les faits que ce journal avait avancés, et notamment le reproche fait au préfet de police de s'être jusqu'à présent refusé à envoyer aucun mendiant à la maison de refuge, ne paraissent plus contestés par M. Mangin, bien que le procès intenté au Courrier parut d'abord devoir porter sur l'inexactitude de ces faits. Dans sa lettre aux Débats, le préfet de police ne nie pas qu'il n'eût été fort mal à lui d'empêcher l'installation de la maison de refuge, s'il avait eu le pouvoir d'y envoyer des mendiants ; mais il regrette que la loi qu'il connaît à fond présente cette affligeante lacune, et que son pouvoir soit si borné pour bien faire. Or, dans la réunion dont nous parlons, on citait cinq ou six textes de loi, tous fort précis, qui confèrent à l'administration précisément le droit dont M. Mangin déplore de se voir privé. On nous a assurés même qu'un avocat célèbre, qui déjà plus d'une fois a convaincu dans les journaux M. Mangin de son peu de science législative, s'est chargé de faire demain encore, dans un des premiers journaux de l'opposition, justice des excuses et des assertions du préfet de police. Cette discussion pourra changer singulièrement le terrain sur lequel se débattait mercredi la cause du Courrier français.

## AUREE LETTRE.

Le renvoi du ministère de MM. Courvoisier, d'Haussez et Chabrol qui paraissait imminent, il y a quelques jours, est plus que douteux aujourd'hui; et, au contraire, le crédit de M. de Polignac semble baisser en proportion de celui que reprennent ses trois collègues. Il existe encore de l'attrait pour lui, peut-être une similitude d'opinion, mais la confiance est moindre. Beaucoup de choses promises avec l'assurance de la médiocrité n'ont pu se réaliser, et on en conclut que celles que le prince romain promet encore n'auront pas un sort plus heureux. Les associations qui se forment de toutes parts pour opposer des résistances légales, cette réprobation universelle, ce blâme échappé aux bouches les plus inhostiles ordinairement, ce grand nombre de partisans qui devaient dans les deux chambres se précipiter au-devant du nouveau pouvoir et dont à peine, du propre aveu des parties intéressées, on pourra rassembler le tiers de ce que l'on espérait; tout donne à réfléchir et augmente les embarras du présomptueux président du conseil... Aussi un auguste personnage, après lui avoir dit en riant, il y a quelque temps, *assurez-vous de la majorité*, vient, dit-on, de répéter son injonction d'une manière plus sérieuse et plus impérative. Or, comme c'est enjoindre au premier ministre de faire probablement l'impossible, on présume qu'on a voulu par là le préparer à se retirer en tems et lieu, et que l'approche de la session amène, ce à quoi beaucoup de gens s'attendaient, le règne de la réflexion. M. de Polignac a été extrêmement troublé de cette semonce et dans son effroi, au mot de majorité, n'a rien vu de mieux pour lui que l'ajournement de la session au premier novembre. Il paraît que tel était, vendredi dernier, le vent du bureau à l'hôtel du boulevard des Capucines; mais je crois pouvoir vous assurer qu'hier on en est revenu à l'idée de comparaître le 2 mars devant le tribunal. Ces seules variations suffisent pour montrer tout le décousu des pensées et tout le *girouëtisme* de notre principal gouvernant.

Le fait est que le parti se disloque de jour en jour devant les obstacles de tous genres, et l'attitude nationale, et qu'il se réduit actuellement à quelques membres de l'épiscopat, à quelques ambitieux du clergé secondaire et à une douzaine de gentilshommes, à la tête desquels il faut placer M. de Damas, chez qui se font les rassemblements et se prennent la plupart des résolutions. Ces messieurs ne veulent rien voir, rien entendre, assiègent les avenues pour empêcher leurs adversaires de pénétrer, et à défaut de raisons à donner en faveur de leur système, cherchent à faire d'une œuvre purement politique une affaire de conscience. Cependant la cour de Rome ne se prête pas facilement à leurs desirs, et je tiens de bonne source que des objections très-fortes contre la marche qu'on voudrait adopter, ont été adressées dernièrement par la papauté prudente et avisée, aux insensés qui aimeraient mieux tout risquer que de reculer. Ceux-ci ne se tiennent pas pour battus, se révoltent et prétendent maintenant que c'est à eux à diriger le chef suprême de la religion, à lui tracer la conduite qu'il doit tenir; renouvelant ainsi le scandale du père Letellier, enjoignant aux papes de promulguer telle ou telle bulle, et les forçant de se conformer à ses volontés. Preuve qu'aujourd'hui, comme alors, beaucoup d'orgueil et d'intérêts humains sont au fond de l'affaire.

Presque toute la haute noblesse de cour douée de sens et de prévision a achevé la scission avec les *encroûtés*, ainsi qu'elle les appelle; scission qui se préparait depuis trois mois et qui vient de s'effectuer ouvertement par la fondation d'un cercle, rue de Grammont, sous le nom de l'Union. Toutes les opinions y sont admises. Quelques députés de la gauche et même de l'extrême gauche s'y sont fait recevoir. Là MM. de Maillé, de Fitz-James, d'Ambrugeac et beaucoup d'autres ne cachent pas leur façon de penser et annoncent une forte opposition dans la pairie. En général, je crois qu'on sera étonné des alliances qu'on verra se former à la chambre héréditaire, si le ministère persiste à rester. Ce qui a le plus révolté le vieux honneur français de leurs seigneuries, c'est outre l'orgie évidemment anglaise du gouvernement actuel, de voir qu'il ne cherche point à se la faire pardonner en la reniant et con-

tinue à recevoir les conseils de Wellington et de Metternich, à placer sa confiance dans les promesses que ces deux personnes, intéressées à nous troubler, peuvent lui faire, et à nous en menacer par l'organe de ses journaux qui, plusieurs fois, ont semblé appeler des troupes ennemies sur notre territoire.

Au reste, je puis vous dire, au sujet de pareilles menaces, que parmi tous les étrangers de marque qui fréquentent ce cercle de la rue de Grammont, et ils sont en grand nombre, il n'est qu'une voix pour assurer que quelque soit le résultat de notre lutte intérieure, les cabinets européens ne se mêleront en aucune manière, d'une façon ostensible, de nos affaires et que c'est une indigne et calomnieuse forfanterie de la faction de se vanter de secours qu'elle n'obtiendrait pas. La Russie est trop occupée de son procès à terminer avec la Turquie et prendrait d'ailleurs le contrepied de l'Angleterre; de plus, elle a garanti par acte spécial l'exécution de notre Charte. En Prusse la nation ne se prêterait pas à nous attaquer; son gouvernement quoique n'ayant pas tenu toutes les paroles données, entre cependant, avec lenteur il est vrai, dans un régime meilleur, a établi des représentations provinciales qui conduiront à une représentation centrale et se trouve obligé de consulter l'opinion publique qui nous devient favorable. Les autres puissances n'exposeront point leurs soldats automatés à venir se tremper dans notre civilisation. Il a failli leur en coûter à la seconde invasion, et c'est pour cette cause qu'elles abrègent le tems de l'occupation; elles manquent aussi d'argent, et l'Angleterre est hors d'état de leur en donner. A la dernière soirée de lord Stuart, les Anglais tenaient le même langage; l'ambassadeur ne prenait point part à la conversation mais ne la désapprouvait pas.

L'Angleterre elle-même est fort embarrassée du rôle moral et diplomatique qu'elle joue en ce moment. Il est impossible que Wellington en butte à des tracasseries de palais qui peuvent se changer en attaques plus sérieuses, et dépouillé, au même instant, de tous les prestiges qui entouraient sa politique extérieure, ne voie pas diminuer son crédit sur les cours étrangères. Les journaux anglais si longtemps muets sur tout ce qui touchait aux intérêts directs de leur pays, commencent à se départir de cette réserve depuis que la presse en France dévoile les manœuvres de la diplomatie anglaise habituée à marcher à l'ombre et à tout rapporter et tout sacrifier à elle. Aussi dès ce moment, cette diplomatie transpercée de toutes parts et montrée aux peuples dans sa nudité a-t-elle perdu la plus grande partie de son action; car la moitié des forces britanniques était factice et d'opinion. Ce n'est pas un des moindres services que la facilité d'examen aura rendu.

On continue à croire que le prince Léopold éprouvera de grandes difficultés à s'asseoir sur le trône de la Grèce; c'est peut-être dans cet espoir que l'Autriche toujours dévorée du désir d'accaparer pour un de ses archiducs les états du roi de Sardaigne, a proposé le prince de Carignan, sans doute, sans lui avoir demandé son aveu. Ce prince est le dernier héritier mâle de la maison de Savoie, et la succession à la couronne lui a été assurée par le congrès de Vienne en raison de la loi salique, qui est en vigueur dans sa famille. Cependant il peut exister des points de contestations pour plusieurs parties de cette succession, à moins de renonciations expresses de la part de l'Autriche toujours habile à ressusciter de vieux droits. A mesure que les ducs de Savoie se sont arrondis par des alliances ou des guerres heureuses, aux dépens du duché de Milan, les souverains autrichiens soit comme possesseurs du duché, soit comme chefs de l'empire dont Milan ressortait, ont stipulé je crois, la reversibilité en cas d'extinction de la ligne directe; ce cas se présente aujourd'hui dans la personne du prince de Carignan qui est collatéral. Espérons qu'au moment où cet héritier sera appelé à faire valoir ses droits, M. de Polignac ne tiendra plus le timon des affaires et que son successeur saura réclamer l'exécution du traité de Vienne ou le maintien de la balance européenne.

P. S. Le bruit se répand que le président du conseil ne paraîtra pas devant les chambres, malgré les applaudissemens obtenus hier à l'Opéra, qu'on cherchera à présenter comme une preuve de la sa-

tisfaction publique. Ce qui peut donner quelque consistance à ce bruit, c'est que M. de Courvoisier paraît ne plus vouloir se retirer, et s'agit beaucoup pour arriver à quelque *mezzo termine* bien difficile à rencontrer, pour ne pas dire introuvable. On s'occupe fort d'un dîner nombreux qu'il doit donner aujourd'hui, et auquel sont invités, dit-on, MM. Vatisménil, Roy, Pasquier, Martignac, Royer-Collard, Humann, Cormenin, Pelletier d'Aunai et autres membres du centre gauche. Vous sentez que ce petit événement devient une vaste carrière à conjectures, peut-être une source de spéculations à la Bourse, car il est trois heures. Néanmoins, les gens au fait de ce qui se passe, n'y attachent aucune importance et ne pensent pas qu'une transaction puisse être faite entre le centre gauche et la partie même la moins déraisonnable du ministère.

MM. les maires et adjoints de Paris s'étaient tous rendus aujourd'hui au château, où se trouvait aussi M. le préfet de la Seine. Ils se proposaient d'exprimer au roi la reconnaissance des pauvres et des habitans de la capitale pour le généreux don de 60,000 francs, destiné par S. M. au soulagement des malheureux, et aussi pour la touchante marque de bonté que S. M. veut donner encore en se rendant ce soir à la représentation extraordinaire de l'Opéra.

« On ne me doit pas de reconnaissance, a dit le roi (en interrompant M. de Chabrol, avec cet accent qu'on lui connaît), j'ai suivi ce que m'a dicté mon cœur. »

Puis S. M., s'informant avec intérêt des détails de la représentation et de l'empressement du public à répondre à l'appel qui lui est fait, a témoigné une vive satisfaction en apprenant qu'il y avait lieu d'espérer une recette de plus de 50,000 fr.

M. le comte Demidoff a envoyé 2,000 fr. pour le prix de sa loge. (Les Débats.)

— On évalue la recette de l'Académie royale de musique, au profit des pauvres, à 88,000 fr.

— La réunion la plus brillante remplissait ce soir la salle du grand Opéra. Depuis long-tems la haute société de Paris n'avait manifesté autant de bienfaisance, et étalé autant de luxe: on voyait confondus ensembles les riches parures de femmes et les uniformes chamarrés d'or. L'attention, attirée souvent par les beaux chants de M<sup>mes</sup> Sontag et Malibran-Garcia, se reportait sans cesse sur les loges. On entendait un chuchotement continu; on voyait les spectateurs s'observer, se désigner entre eux; le spectacle était bien plus dans la salle que sur la scène.

C'est toujours avec une vive satisfaction qu'on voit cette belle France déployer tant d'éclat et donner de pareils signes de richesse. Mais aujourd'hui des pensées fâcheuses viennent se mêler à ces grandes réunions: on a beau se dire qu'on assiste à un spectacle, qu'on n'est là que pour écouter de la musique, pour contribuer à un acte charitable; tous ces visages de ministres, de pairs, de grands officiers, rappellent involontairement une situation pénible et grave.

Les ministres actuels auraient sans doute voulu créer aujourd'hui des illusions, prouver que l'opinion est encore ce qu'elle était au tems du voyage d'Alsace; mais il faut observer qu'ils n'y auront pas réussi, et que les applaudissemens donnés à la présence de S. M. et à sa bienfaisance, ne seront pas pris pour les signes d'une satisfaction qui n'existe pas. S. M., en venant ce soir à l'Opéra, n'est point sortie de sa cour; elle n'a point vu la France; et, d'ailleurs, ce n'est pas au milieu d'une fête qu'elle aurait pu juger de ses véritables dispositions. C'est sur les places publiques, au Champ-de-Mars, qu'il faut aller chercher les vrais sentimens du pays. C'est là que S. M. les trouva, il y a deux ans, et qu'elle recueillit de si utiles lumières sur les dangers de la politique que suivaient alors ses ministres. On est cérémonieux et poli dans les salons, et l'Opéra n'était aujourd'hui que le plus riche et le mieux composé des salons.

— Une rencontre a eu lieu hier matin entre un des rédacteurs du *National* et un des rédacteurs du *Drapeau blanc*. Le rédacteur du *Drapeau blanc* a été légèrement blessé.

— De nouvelles informations nous font connaître que le vol commis à la Monnaie des médailles s'élève à une forte somme, bien qu'il n'ait disparu que du bronze, comme nous l'avons appris M. de Puymaurin. Il paraît que près de quatre mille kilogrammes de ce métal ont été enlevés de ateliers, ce qui représente une valeur de 10 à 12,000 fr.

— A Rome, chaque grande famille patricienne portait un surnom d'illustration et de gloire qui brillait à côté des images des ancêtres; nos races chevaleresques adoptaient des devises, symboles parlans des caractères et des merveilleuses actions des batailles et des tournois. Les Montmorency portaient: *Dieu aide au premier baron chrétien*; les Croi: *Je maintiendrai*; les Larocheffoucault: *C'est mon plaisir*; les Damas: *Et fortis et fidelis*; et les Clermont: *Si omnes, ego non*.

Louis XVIII, qui était un roi très-spirituel, s'amusa beaucoup à composer des devises de blason, quelquefois par reconnaissance, comme celle du duc d'Avaray: *Vicit iter durum pietas*; quelquefois aussi par moquerie. C'est lui qui donna à M. de Peyronnet le *non solùm toga*, comme pour exprimer quelque souvenir de salle d'armes et de tapageur du théâtre royal de Bordeaux. M. de Villèle eut aussi la sienne: *Tout vient à point à qui sait attendre*. L'esprit fin et supérieur du monarque

avait parfaitement saisi ce caractère subtil et patient, cette impassibilité flegmatique de tribune et de salon de son premier conseiller.

On raconte que le feu roi voulait donner à la famille de Chabrol cette devise : *Semper fidelis* (toujours fidèle), expression spirituelle, et qu'on eût pu également interpréter pour l'éloge ou pour l'épigramme. En effet, aucune race administrative n'a été si sensible, si entraînée par la phrase d'admiration.

M. de Chabrol de Crousol, ancien auditeur au conseil d'Etat, puis maître des requêtes, puis président de chambre à la cour d'Orléans, puis intendant-général en Illyrie, avait les mêmes émotions pour l'empire qu'il a eues depuis pour la dynastie légitime, la même affection respectueuse pour le duc d'Orléans que pour M. de Villèle. « L'empereur, disait-il en 1815, apprendra de jour en jour combien de plus en plus il doit compter sur notre famille. » Puis tout le monde se souvient comment la famille des Chabrol a tenu parole. Alors a commencé un autre genre de dévouement : que voulez-vous ? il ne faut pas trop exiger de la triste espèce humaine.

C'est encore un singulier caractère que celui de M. de Chabrol ; sa manie est de se mêler des affaires et d'être dans le gouvernement. Je me souviens de l'avoir rencontré avec sa figure impassible, sa mine de précepteur de bonne maison, chez la plupart des hommes politiques qui devaient succéder à M. de Villèle ; car alors, sorte de courtier de gouvernement, il allait offrir des portefeuilles, proposer des accommodemens, et tenait dans ses petits bras la paix ou la guerre. Je ne le conçois point encore, et l'impression qui m'est restée de sa conversation a été celle d'une médiocrité froide, d'un esprit d'ordre et d'affaires, sans aucune idée élevée ; c'est un de ces ministres qu'on peut placer partout, sans compromettre le service, mais aussi sans donner aucune force au gouvernement ni de couleur à sa politique. M. de Chabrol a de la probité, mais sans une de ces convictions profondes qui entrent cependant un peu dans la probité en politique ; de vieilles habitudes d'empire et de pouvoir absolu se mêlent à un instinct des besoins du présent, de sorte que c'est un de ces esprits admirablement appropriés aux desseins d'une faction qui veut bien de la Charte comme une facilité pour le gouvernement et les impôts, pourvu que le ministère fasse en définitive tout ce qu'il veut, et qu'il y ait un peu d'absolutisme au fond de toutes les libertés.

Le salon de M. de Chabrol est une réunion de finances et d'administration. C'est un homme peu parlementaire, quoiqu'il ait la manie des combinaisons ministérielles. Il ne possède aucune de ces qualités brillantes et fortes qui créent les influences dans les chambres. Faible orateur de tribune, faible plus encore dans la conversation, il a quelque chose du caractère et du talent de ces débris du parti modéré de l'assemblée législative, de MM. de Vaublanc et Pastoret, ou bien encore de ce qu'on désigne dans la chambre des pairs par le parti des *préfets de l'empire*, tels que MM. de Tournon, de Breteuil et Brissac, qui ne défendent un peu les intérêts de la révolution que parce qu'ils se sont mêlés à une de ses phases, mais qui entendent la liberté comme le prince archi-chancelier ou le duc de Rovigo. La famille de M. de Chabrol n'a pas avec joie son association au ministère ; elle a beaucoup contribué à l'arrêter dans ses premières ardeurs belliqueuses, car pendant quelques jours lui et l'évêque d'Hermopolis étaient comme des chevaux échappés. Il ne balançait plus que sur le choix entre les cuirassiers et les dragons.

On trouve d'abord, comme les principales colonnes du salon de M. de Chabrol, deux des directeurs-généraux qui dépendent de son département, MM. Bacot de Romans et Ferdinand de Berthier.

M. Bacot de Romans est un de ces députés que M. de Villèle appelait si agréablement les *pointus* ; il ne manque pas d'une certaine facilité verbeuse de paroles appropriée à la langue particulière des absolutistes ; il possède une de ces figures à teinte bilieuse que Lavater aurait rangé dans la classe des inquiets et des ambitieux. M. Bacot a-t-il la conviction des opinions qu'il professe ? Bientôt de gens le mettent en doute ; voici une anecdote. Lors de la formation du ministère de M. de Martignac, M. Bacot de Romans se mit en quête pour obtenir une position. Il voulait alors faire entrer dans le conseil M. de Labourdonnaye, son ami ; l'opinion se prononça si vivement, que le ministère n'osa point s'associer cet homme d'état ; le cabinet chercha, dès-lors, par les rangs secondaires, à désorganiser le parti dont M. de Labourdonnaye était le chef. J'ignore si ce fut M. Bacot de Romans qui alla chercher le ministère, ou le ministère M. Bacot de Romans ; mais ce qu'il y a de bien positif, c'est qu'il fut un des premiers à trahir sa vieille amitié pour M. de Labourdonnaye pour une direction générale.

Imaginez une de ces figures béates et à traits parfaitement réguliers, une de ces voix doucereuses prononçant les opinions les plus exagérées sans s'émouvoir ; un de ces esprits absolus sous les dehors d'humilité et de baissement d'yeux, vous aurez M. de Berthier. C'est à une des premières catastrophes de la révolution qu'il doit tout son avancement : ses titres sont anciens, c'est un héritage de son père, ancien intendant de Paris. M. de Berthier est on ne peut pas plus chaud partisan de la congrégation et de la *Quotidienne*, dont il partagea quelque temps les disgrâces. M. de Villèle l'y remplaça, parce que, dit-on, il voulait se donner un air d'impartialité et de réparation, ou peut-être encore parce qu'il n'obtint quelques noms honorables dans ce conseil qu'à cette condition. Je connais peu d'hommes à idées aussi étroites que M. Ferdinand de Berthier

et d'une probité aussi exemplaire ; c'était le candidat du faubourg St-Germain, et au jour de l'élection on le voyait chez l'épicier de la rue du Bac ou le limonadier de la rue de la Planchette. Que voulez-vous ? cette révolution a produit tant de changements ; il n'y a pas moyen d'y tenir avec cette Charte, qui oblige le grand seigneur à se faire populaire comme le cadet d'un lord qui sollicite les suffrages des francs-tenanciers. L'ambition de M. Berthier était la préfecture de la Seine ; combien de fois M. Chabrol de Volvic n'a-t-il pas été menacé de quitter son vieil hôtel des marchands en place de Grève ! Je ne sais même pas comment M. Chabrol de Crousol, qui a l'esprit de famille, peut travailler avec le successeur en espérance de son frère ! Il est vrai que M. de Volvic a su se concilier cette année les suffrages du parti par une petite phrase de congrégation dans son discours officiel de la fête du roi ; mais M. de Berthier est tant aimé ! il est si doux ! il a le regard si pieux et le zèle si grand !

Nous avons parlé de deux directeurs-généraux, il en est un troisième, M. de Calmon, que le ministre voit rarement dans son salon, mais que son honorable caractère distingue de la foule des fonctionnaires : M. de Calmon siège au centre gauche ; le plus ancien des administrateurs de l'enregistrement, il a été poussé à la direction générale par ses vieux services. On assure qu'il a franchement déclaré à M. de Chabrol qu'il ne pourrait voter avec le ministère, et qu'il a offert sa démission. C'est peut-être à cette honorable démarche que la *Gazette* faisait allusion, en commentant l'arrêté du roi des Pays-Bas, qui destituait les fonctionnaires publics membres des états-généraux, qui ne seraient point associés à l'esprit de son gouvernement.

Le salon de M. de Chabrol voit aussi beaucoup une classe à part celle des financiers. Le syndicat retient à Paris le plus grand nombre des receveurs-généraux, et ils assiègent la réception de leur ministre. Les places de finances occupent beaucoup la cour, et on y fait de très-bonnes affaires avec les recettes générales et particulières, pour réparer d'anciennes infortunes qui nous paraissent un peu trop long-tems prolongées ; une place de finances sert de dot, d'avenir domestique ; on se marie sous la condition de la recette de Rouen, et la blanche fiancée, comme dirait M. d'Arlincourt, n'est souvent accordée que pour un entrepôt de tabac ; de leur côté les grandes fortunes financières visent à des positions de cour. Je connais une famille très-riche de finances dont les trois filles ne veulent se donner qu'à des pairs : si ! pour le comte, même pour le marquis ! si le manteau d'hermine et la toque béarnaise n'ornent pas le prétendant, on le rejette. On veut la pairie. Les pairs font de leur côté une petite exploitation de filles riches à marier ; pour peu que la famille de pairie soit pauvre, vite la liste des fortunes financières ; on la parcourt dans les quatre-vingt-six départements de la France. C'est une statistique de nouvelle espèce.

Par tous ces petits côtés, le salon du ministre des finances a bien sa curiosité, ne serait-ce que pour entendre cette langue de *primes de report*, et *comptant et à terme* ! mais comme influence politique et parlementaire, elle est nulle. Le beau tems est passé où la présidence du conseil était au ministère des finances !

(*Le Temps.*)  
—Voici une histoire assez divertissante, et qu'on doit à la coopération de MM. d'H. et B. Ce n'est point de la politique, ni de l'administration, ni de la marine, ni des douanes, ni du commerce qu'il est question, mais d'une chose bien autrement importante, surtout à l'ouverture de la session : il s'agit d'un surtout de table.

Il n'y avait plus de ministre du commerce ; la salle à manger de la place Louis XVI était dépourvue de plusieurs meubles essentiels ; M. le ministre de la marine ne put souffrir que son département fût rabaisé, sous ce rapport, au-dessous des autres qui tous brillent par la salle à manger. Il réclama sa part dans les dépouilles du ministre du commerce, tué au combat du 8 août, et s'accommoda d'un magnifique surtout de table.

Pour l'intelligence de l'histoire, il faut savoir que M. le président du bureau du commerce ayant voulu payer son tribut à l'esprit d'économie dont MM. les ministres semblent possédés ; avait commencé par résilier, moyennant 126,000 fr. d'indemnité, le bail de l'hôtel du ci-devant ministère, loué 45,000 fr., et qui n'avait plus que deux ans et demi à courir ; il avait même tems loué un nouvel hôtel, rue des Capucines, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, pour 15,000 fr. par an ; puis il avait augmenté de 3,000 fr. le traitement de son chef de division, et lui avait accordé un logement dans le nouvel hôtel ; puis enfin il avait remercié six employés, en leur allouant six mois de leurs appointemens à titre de gratification. Or, parmi ces employés se trouvait un jeune homme très-directement protégé par M. le ministre de la marine. Aussitôt démarche empressée de S. Exc. auprès de M. le président du bureau de commerce, vives sollicitations en faveur du pauvre réformé, promesse solennelle de M. B. : « Votre protégé sera replacé, Monseigneur ; mais ne pourriez-vous pas vous passer d'un certain surtout que vous avez fait prendre au ministère du commerce, et qui me serait, je vous l'avoue, fort utile. — Qu'à cela ne tienne, répond Son Exc. ; mais le meuble est un peu lourd et difficile à transporter. — Ma voiture est à votre disposition. » M. le président sonne, donne ses ordres ; la voiture est prête, et bientôt le surtout est dans la salle à manger du commerce.

Plusieurs jours se passent. M. le président organise définitivement ses bureaux, et le jeune protégé n'est pas compris dans le travail ; il court explorer chez son protecteur. Son Exc., outrée d'une telle infraction à un traité si solennel, écrit à M. le

président un billet des plus verts ; il exige une réponse prompte et catégorique. M. B. la porte lui-même, se plaint amèrement du style du billet, et ajoute au surplus que le protégé de Son Exc. va être replacé. En effet, une réduction de 100 fr. par garçon de bureau, et de 500 fr. par huissier, permit à M. B. de réintégrer l'employé sur la feuille d'emargement, et de conserver sur sa table le précieux surtout. (*Idem.*)

## VARIÉTÉS (1).

### RÉPONSE A L'ARTICLE SIGNÉ P.,

INSÉRÉ AU N° 948 DU *PRÉCURSEUR*,

Contre le rapport de la *Méthode Jacotot*, qui sert de préface au *Télémaque allemand* de M. Zehner (2).

Au tems où vivait Boileau, le public se riait d'un auteur demandant grâce à genoux : aujourd'hui il respecte tous les droits, même celui de justifier une préface ; j'en use pour répondre à M. Pierre, dans mon intérêt ; et peut-être aussi dans celui des amateurs de la langue allemande, que la susceptibilité horrue de mon critique aurait pu tromper sur le mérite du livre publié par M. Babeuf.

M. P. reproche à l'éditeur d'avoir tronqué cette phrase de M. Jacotot : « Le talent des personnes » qui travaillent à vos publications sur la *Méthode*, » la pureté de leurs principes, etc. » Il demande de quels principes il s'agit. Ces trois mots, sur la *Méthode* le disent assez : si M. P. s'était un peu occupé de la *Méthode* Jacotot, s'il avait, par exemple, quelque affiliation avec une institution où cette *Méthode* fût pratiquée, il saurait que, quand MM. Jacotot parlent de principes, ils entendent toujours les principes de l'émancipation intellectuelle. C'est dans le même sens que je dis à la pag. 7 de mon *Rappel* : « La *Méthode* naturelle est un principe. » Mais que citais-je là ? Mon censeur voit dans cette phrase le renversement de toutes les sciences : « La *Méthode naturelle* est un principe ; par conséquent, » dit-il, *les principes sont des méthodes naturelles* : voilà un joli renversement dans les sciences. » Quelle force de logique ! si j'osais l'imiter, je dirais : L'auteur de la diatribe publiée par le *Précurseur* du 22, est un avocat, un médecin, un homme de lettres, etc. ; donc les avocats, les médecins, les hommes de lettres, etc., sont des faiseurs de diatribes. Vous riez de mon raisonnement ! Eh ! Monsieur, c'est exactement le vôtre.

C'est encore vous, qui, pour prouver que ce n'est pas « un tems perdu que l'étude d'un caractère » compliqué et confus », soutenez que l'étude d'un alphabet est l'affaire de deux ou trois jours : je suis de votre avis ; mais ces trois jours sont-ils bien employés ? Voilà la question, qui vous échappe, et voilà ce que je nie quant à l'alphabet gothique, s'il est vrai qu'en ce moment Leipsick imprime en roman les classiques allemands : fait que vous ne contestez pas, et qui suffit cependant pour prouver l'assertion que vous démentez avec un peu de rudesse. Quant à votre bonne plaisanterie sur les mots, *Louis Babeuf* et *avis de l'éditeur*, je la renvoie au prote de M. Rossary.

Vous m'accusez de mysticisme, et puis de spinozisme, ce qui implique, dirait V. Cousin ; mais vous vous étonnez fort de m'entendre parler du mysticisme de Kant. Vous pensez que mes compatriotes en riront aux éclats : les vôtres, Monsieur, pourraient bien rire de votre étonnement. Voici comment s'exprime M. de Gérando, pour expliquer le succès éphémère de ce qu'il appelle les *oracles kantiens* : « Cette mystérieuse doctrine flattait les » faiblesses de l'esprit humain ; L'AMOUR DES MYS- » TÈRES trouvait un charme secret dans cette obscu- » rité même, ces difficiles épreuves, cette longue » INITIATION !. Les esprits contemplatifs s'arrêtaient » avec plaisir devant ces types idéaux de la raison » pure, etc. » C'est dans le même sens qu'en parle un célèbre philosophe écossais traduit par M. Buchon : « Tout l'édifice de son système moral n'a » d'autre base que l'amphigouri métaphysique de » l'esprit humain, considéré comme un *noumène* et » non comme un *phénomène*. » J'omets Reinhold

(1) Nous croyons devoir déclarer que nous sommes entièrement étrangers aux formes un peu vives de la polémique établie entre MM. P... et D... sur l'appréciation morale et littéraire des écrits de Goëthe. (*Notes du Rédacteur.*)

(2) Lyon, chez Louis Babeuf, éditeur, rue St-Dominique, Brochure in-12, texte en regard ; prix : 2 fr. 25 c.



et autres Allemands qui sont de mon avis, pour ne citer que des étrangers, parce qu'il me semble que les témoignages de mes compatriotes étant contradictoires doivent être récusés, aussi bien sur la doctrine de Kant que sur l'estime due à Goëthe : autre sujet qui fait extravaser toute votre bile.

Que prouve votre colère ? Que vous êtes l'un de ces admirateurs fanatiques de Goëthe, dont je parle p. 23. Moi je le blâme et le condamne. Je suis d'un âge à connaître les égards qu'attend un vieillard ; mais je les mets après ceux que l'on doit à la vérité et à la vertu.

*Ce Goëthe, dites-vous, dont la vie a été si pleine... de bassesses... Qui a produit tant de chefs-d'œuvre... de trivialité. Le feu vous monte au visage : vous vous écriez de nouveau : Il faut avoir bien peu réfléchi, avoir perdu tout sentiment, être bien effronté...* Prenez garde, Monsieur, vous croyez peut-être ne vous adresser qu'à un pauvre et obscur maître de langue ; vous mettriez, sans doute, plus de mesure dans vos reproches, si vous vous doutiez qu'ils vont retomber sur un homme aussi recommandable que l'est notre honorable compatriote, traducteur de Jahn. Oui, Monsieur P., c'est lui qui voulant corriger les fréquents éloges donnés par son auteur à votre idole Goëthe, se plaît à citer un énorme extrait du journal *Europäische Blätter*, où le parallèle entre Goëthe et Schiller est tout à la honte du premier. Comme nous sommes d'accord sur Schiller, ce poète « si pur et si franc », je ne rapporterai que ce qui regarde Goëthe, et je conserverai la traduction dont la fidélité ne peut vous être suspecte.

« Goëthe n'éprouva jamais d'autre douleur que celle de la vanité blessée ; il se sentit attiré vers le côté riant de la vie ; c'était sa seule vertu, il chercha sa grandeur en flattant le goût dominant de chaque époque... Que les bonnes mœurs fussent par là répandues ou détruites, tout lui était égal. Combien il fut peu inspiré dans Werther !... L'immoralité qui avait passé de France en Allemagne, produisit une misérable littérature... alors Goëthe écrivit les *Complices*, *Stella*, etc., (livres obscènes et empoisonnés) et se consacra lui-même grand-père de la trivialité... Plusieurs de ses ouvrages ont été écrits, non pour le public, mais pour la cour : dans ce nombre on peut ranger le *Tasse* (véritable confession de courtisan), et les hymnes qu'il a écrites, selon que tournait le vent politique, d'abord pour Napoléon, et ensuite pour le vieux Blücher... Il vanta comme la plus haute philosophie pratique cette maxime : Le mérite de la vertu et du talent n'est qu'une consolation de mendiant inventée pour le peuple (p. 419-424). »

En voilà assez, je pense, pour désabuser votre enthousiasme et justifier mon indignation. Qui pourrait assez flétrir des traits aussi odieux ? Et vous ne voulez pas que j'appelle cela un déplorable caractère ! Et vous ne voulez pas que dans un livre « qui doit être mis entre les mains de vos enfans », je leur inspire de l'horreur pour les écrivains capables de s'abaisser, dit très-bien le docteur P. (p. 417), « jusqu'à peindre de belles couleurs les sentimens de la canaille la plus vile et la plus dépravée. »

S'il vous semblait que le traducteur et moi, pour avoir nommé les passions immorales, l'ordre social, les sentimens dépravés, nous ayons écrit en style de journal, vous auriez pu, au lieu de nous accoler à la *Gazette*, nous comparer du moins aux *Débats*, au *Globe* ou au *Précurseur* : l'injure aurait été polie, nous l'aurions prise même pour un compliment. Je vous cite avec complaisance l'autorité du traducteur de Jahn, parce que, connu pour savoir par cœur son Allemagne, il vient au secours de mes « notions légères et superficielles. » Par exemple, vous, Monsieur P., vous êtes enthousiaste de Goëthe et de Pestalozzi ; le traducteur ne l'est pas plus de Pestalozzi que de Goëthe ; vous avancez que dans toute l'Allemagne « Pestalozzi a fait tomber les vieilles routines d'éducation », il soutient lui, que les plans de ce philanthrope « n'ont pas toujours été couronnés de succès dans la pratique » ; il prétend même (vous allez crier à l'effronterie) que, « vieillard, il survit à toutes ses entreprises pédagogiques ; » (pag. 407.) Or, vous voyez bien pourquoi je lui préfère Jacotot : parce que c'est précisément par une pratique cons-

tamment couronnée de succès que le Pestalozzi dijonnais triomphe dans l'univers ; et que sa vieillesse, chaque jour plus honorée et plus glorieuse, voit chaque jour s'étendre et s'affermir la sublime entreprise de la régénération des hommes par l'émancipation intellectuelle.

M'exposerai-je maintenant à lasser les lecteurs en achevant l'énumération critique des bévues de votre article ? bévue, sur le sens du mot *rappel*, qui ferait croire qu'à force d'étudier ma langue vous avez oublié la vôtre ; bévue sur l'antiquité des Teutons, que vous prenez pour un peuple du moyen âge, tandis qu'ils sont les pères de toutes les nations européennes ; bévue vraiment plaisante sur la BIBLIOGRAPHIE UNIVERSELLE, qui prouverait que vous n'êtes pas aussi grec qu'allemand ; enfin, bévue sur ma prétendue explication de la littérature allemande en 4 pages ; mais celle-ci est-elle de bonne foi ? N'avez-vous pas vu, n'exprimais-je pas formellement que je n'ai d'autre but que d'indiquer aux jeunes gens un choix de lectures ? Pouvez-vous me prêter l'intention d'expliquer la littérature dans l'exposé d'une Méthode qui défend par-dessus tout les explications ? Vous surtout qui déclarez que je rappelle exactement cette Méthode ! Oui, il faut leur laisser juger les auteurs quand ils les auront connus ; il faut écarter de leurs mains celui qui les souillerait de sa corruption ou de sa servilité.

Mais à quoi pensons-nous d'occuper le public de ces débats ! car, que demande-t-il, lui ? si, dans le nouveau Télémaque, l'allemand est parlé purement, et la Méthode exactement exposée. Vous louez l'ouvrage sous ce double rapport ; qu'importe le reste au public ? demandons-lui pardon, vous et moi, de l'en avoir occupé ; c'est la seule manière dont, pour mon compte, je puisse répondre au désaveu que vous me demandez ; car j'attends sans émoi l'assignation de Goëthe devant le tribunal correctionnel.

D\*\*\*\*

Professeur honoraire d'allemand.

C'est avec un véritable plaisir que nous apprenons que le *Courrier des Electeurs* (voir l'annonce) est à la veille de doubler sa périodicité. Nos lecteurs se rappellent que c'est au courage inébranlable de ce journal, que la France dut au mois de mai dernier, la fameuse révélation de la subvention mensuelle de mille francs accordée par la cour à quelques députés. Cet acte de vigueur que ne purent empêcher ni les menaces ni les séductions du gouvernement, une grande variété de matières, un talent de rédaction très-remarquable, et la modération du prix, qui met cette feuille à la portée de toutes les fortunes, lui ont acquis une popularité méritée, que sa double périodicité ne saurait manquer de rendre complète. Le *Courrier des Electeurs* paraissant deux fois par semaine suffit ce nous semble à tous les besoins politiques et devient de tous les journaux de Paris, celui qui convient le mieux aux habitans des départemens et sur tout des campagnes et des petites villes

LIBRAIRIE.

DOUBLEMENT DE PÉRIODICITÉ

DU

COURRIER DES ÉLECTEURS,

JOURNAL POLITIQUE.

CHRONIQUE, CHAMBRES, TRIBUNAUX, LITTÉRATURE, THÉÂTRES, MODES, ETC. ETC.

Après avoir accompli la première année de son existence, le *Courrier des Electeurs*, cédant au vœu du plus grand nombre de ses abonnés, et voulant répondre à tous les besoins politiques auxquels l'importance des débats parlementaires va bientôt donner une nouvelle vie, paraîtra deux fois par semaine (le jeudi et le dimanche), à dater de l'ouverture des chambres, pour continuer ainsi sans interruption.

Le *Courrier des Electeurs* conservera le grand format sous lequel il paraît actuellement, et qui, contenant plus de cent cinq mille lettres, lui permet, à l'aide d'une typographie habilement ménagée, de présenter dans ses deux numéros autant de matières qu'il s'en trouve dans sept numéros d'un journal politique quotidien. Mais comme l'état de prospérité qu'il doit à la bienveillance des électeurs, lui permet de faire des sacrifices pour en mériter la continuation, et rester à la portée de toutes les fortunes, sa double périodicité n'entraînera qu'une très-faible augmentation du prix. Ce prix est fixé à :

40 fr. pour l'année, au lieu de 28 fr.

20 fr. pour 6 mois, au lieu de 14 fr.

10 fr. pour 3 mois, au lieu de 7 fr.

Toute compilation a été et sera toujours sévèrement bannie des colonnes du *Courrier des Electeurs*. La politique, les sciences, les beaux-arts, la chronique des tribunaux, des salons,

les théâtres, les modes, etc., sont de son domaine, mais les articles qu'il publie sur ces diverses matières n'appartiennent qu'à lui : les sources d'information où il puise ses nouvelles lui sont particulières. En politique, le *Courrier des Electeurs* sera ce qu'il a toujours été, c'est la meilleure garantie qu'il puisse donner de sa fidélité au titre qu'il a pris, et par conséquent, à la cause de toutes les libertés publiques.

Les abonnemens actuellement existans seront servis sans aucune augmentation de prix jusqu'à leur renouvellement, quelle qu'en soit l'époque.

L'abonnement pour le premier trimestre de l'année courante est uniformément perçu suivant l'ancien prix, c'est-à-dire 7 f. pour le trimestre.

Toutes les personnes dont l'abonnement, pour les trimestres ultérieurs, parviendra à la direction du journal avant le 31 mars, jouiront d'une prime de 4 f. sur l'abonnement annuel et proportionnellement sur l'abonnement de six ou trois mois.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la direction, rue de Montmartre, n° 139 ;

Dans les départemens, chez tous les directeurs de poste et les principaux libraires.

Tous les paquets et l'argent doivent être adressés francs de port. (3749)

(3745) Librairie de LEVRAULT, rue de Laharpe, n° 81, à Paris, et rue des Juifs, n° 33, à Strasbourg.

## AGES

## DE LA NATURE,

ET

## HISTOIRE DE L'ESPÈCE HUMAINE.

Par feu le comte de LACÉPÈDE.

2 vol. in-8°. Prix : 12 fr.

## HISTOIRE NATURELLE

DE

## L'HOMME.

Par M. le comte de LACÉPÈDE; précédée de son *Eloge historique* par M. le baron Cuvier, *Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences*, l'un des quarante de l'Académie française.

1 vol. in-8°, avec le portrait et fac simile de l'écriture de M. DE LACÉPÈDE. — Prix ; 6 fr.

## HISTOIRE ROMAINE

DE M. B. G. NIEBUHR ;

Traduite de l'allemand, sur la troisième édition, par M. P. A. de Golbéry, *Conseiller à la Cour royale de Colmar*, *Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)*, etc.

2 vol. in-8°. Prix : 15 fr.

## HISTOIRE

UNIVERSELLE

## DE L'ANTIQUITÉ ;

Par Fr. Chrét. SCHLOSSER, *Conseiller intime et Professeur à l'Université de Heidelberg*, traduit de l'allemand, par M. P. A. de Golbéry, *Conseiller à la Cour royale de Colmar*, *Chevalier de la Légion d'Honneur*, etc.

5 vol. in-8°. Prix : 21 fr.

## ANNONCE JUDICIAIRE.

(3746) Samedi prochain, trente de ce mois, à trois heures de relevée, il sera procédé sur la place Louis XVIII de Lyon, au marché dit de Charabara, à la vente forcée, à l'enchère et au comptant de trois chevaux avec leurs harnais, d'une charrette avec essieu en fer et deux roues de quatre pouces, saisis au préjudice du sieur Benoit Gonin, voiturier, demeurant en la commune de Vaize. DEMARE.

SPECTACLE DU 29 JANVIER.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LES FAUSSES INFIDÉLITÉS, comédie. — LA MUETTE DE PORTICI, opéra.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

Lyon, imprimerie de Brunet, grande rue Mercière, n° 44.